



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Communiqué de presse

2 juin 2023

La BCE lance une consultation sur la gouvernance et la gestion du risque de crédit de contrepartie

- La BCE invite les banques et les professionnels à formuler des commentaires sur le rapport relatif aux pratiques saines en matière de risque de crédit de contrepartie ; la période de consultation s'achevant le 14 juillet 2023
- Le rapport recense un certain nombre de bonnes pratiques, mais souligne également qu'il existe plusieurs domaines à améliorer
- Les banques devraient régulièrement soumettre à des tests de résistance leurs expositions au risque de crédit de contrepartie et évaluer les vulnérabilités de leurs contreparties dans des scénarios de risque extrême

La Banque centrale européenne (BCE) lance ce jour une consultation publique sur son rapport relatif aux pratiques saines en matière de gouvernance et de gestion du risque de crédit de contrepartie (rapport [Sound practices in counterparty credit risk governance and management](#)). Le rapport présente une synthèse des résultats de l'examen ciblé réalisé au second semestre 2022 sur la gouvernance et la gestion par les banques du risque de crédit de contrepartie. Il souligne les bonnes pratiques observées sur le marché et indique les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires.

Le risque de crédit de contrepartie avait été identifié comme une priorité prudentielle pour 2022-2024, les banques proposant alors de plus en plus de services sur les marchés de capitaux à des contreparties plus risquées, endettées et moins transparentes, en particulier des établissements financiers non bancaires, poussées par la recherche de rendement dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévalait alors. La volatilité des prix de l'énergie et des matières premières induite par

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Rédaction
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

le conflit en Ukraine a renforcé l'attention portée aux expositions des banques aux services énergétiques et aux courtiers en matières premières.

En 2023, la supervision bancaire de la BCE a mené des activités de suivi sur pièces auprès de 23 banques actives sur les produits dérivés et les cessions temporaires de titres avec des contreparties non bancaires. Dans certains cas, la BCE a également effectué des contrôles sur place.

L'examen a conclu que, malgré des progrès dans la manière dont les banques mesurent et gèrent le risque de crédit de contrepartie, il existe une marge d'amélioration dans des domaines tels que la diligence raisonnable à l'égard des clients, la définition de l'appétence pour le risque, les processus de gestion des défauts et les dispositifs de tests de résistance. Les attentes des superviseurs portent, entre autres, sur la capacité des banques à obtenir des informations des contreparties non bancaires, à soumettre régulièrement à des tests de résistance leurs expositions au risque de crédit de contrepartie et à évaluer les vulnérabilités de leurs contreparties dans des scénarios de risque extrême.

Les bonnes pratiques décrites dans le rapport vont au-delà du simple respect des exigences réglementaires et doivent être prises en compte par les banques lorsqu'elles élaborent leur approche en matière de risque de crédit de contrepartie. Les approches en matière de risque de crédit de contrepartie choisies par les banques doivent être proportionnelles à l'échelle et à la complexité de leurs activités et des produits proposés, ainsi qu'à la nature des contreparties.

La consultation sur le rapport commence ce jour et s'achèvera le 14 juillet 2023. La BCE s'adressera principalement aux banques et aux professionnels concernés par la gestion du risque de crédit de contrepartie.

La BCE publiera les commentaires reçus ainsi qu'un compte rendu résumé de la consultation et la version finale du rapport.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [François Peyratout](#), au : +49 172 8632 119.

Notes

- Les documents pertinents ayant servi à l'élaboration du rapport sont notamment :
 - « [The financial stability aspects of commodities markets](#) », Conseil de stabilité financière, 20 février 2023
 - « [Tackling counterparty credit risk](#) », billet de blog rédigé par Andrea Enria, président du conseil de surveillance prudentielle de la BCE, 13 janvier 2023

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Rédaction
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Communiqué de presse / 2 juin 2023

La BCE lance une consultation sur la gouvernance et la gestion du risque de crédit de contrepartie

- « [Supervisory expectations for prime brokerage services](#) », *Supervision Newsletter*, BCE, 17 août 2022
- « [ECB Guide on assessment methodology \(EGAM\)](#) », BCE, février 2020
- « [Interagency supervisory guidance on counterparty credit risk management](#) », Office of the Comptroller of the Currency, Federal Deposit Insurance Corporation, Board of Governors of the Federal Reserve System and Office of Thrift Supervision, 29 juin 2011
- « [Containing systemic risk: the road to reform](#) », Counterparty Risk Management Policy Group III, 6 août 2008
- « [Toward greater financial stability: a private sector perspective](#) », Counterparty Risk Management Policy Group II, 27 juillet 2005
- « [Principles for the management of credit risk](#) », Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, octobre 2000
- « [Sound practices for banks' interactions with highly leveraged institutions](#) », Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, janvier 1999

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Rédaction
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France